

Mais il ne faudrait pas oublier que l'Union Jack est composé de trois croix: la croix de Saint-Georges, qui représente l'Angleterre, la croix de Saint-André, qui représente l'Écosse, et la croix de Saint-Patrice, qui représente l'Irlande. Or ces trois pays, unis ensemble, forment celui qu'on connaît aujourd'hui non pas comme l'Angleterre, mais le Royaume-Uni. Non, l'Union Jack ne possède rien qui puisse avoir aucun rapport avec le Canada.

Nous devons toutefois respecter l'Union Jack, parce que c'est sous cet emblème que nous avons joui d'une grande protection. Nous devons le respecter comme nous, Canadiens français, respectons le drapeau de la France, qui représente quelque chose pour nous. Cependant, le respecter ne veut pas dire toujours le placer à côté de tout et de tous comme étant le seul guide de notre conduite.

Nous devons avoir un drapeau canadien distinct, qui ne rappelle ni l'Union Jack ni le drapeau fleurdelisé, car l'Union Jack représente l'Angleterre et les pays qui l'entourent, tandis que le drapeau fleurdelisé représente encore une vieille relique de France qu'on peut certainement mettre de côté.

On a parlé de l'hymne national. Dimanche dernier, après la victoire de l'équipe canadienne sur celle des États-Unis, la fanfare a entonné l'«Ô Canada». En l'entendant, j'ai éprouvé un sentiment d'orgueil du fait qu'on reconnaissait, dans les autres pays, l'«Ô Canada» comme notre hymne national. J'admets que certaines personnes n'aiment pas l'«Ô Canada», et peut-être avec raison, parce que souvent on le chante mal ou bien l'interprétation musicale laisse à désirer. Au fait, en certains milieux, on le chante comme un chant d'enterrement de nègre, au lieu d'en faire ressortir toute la beauté réelle. Parmi les fanfares qui le jouent très bien, il y a celle du corps d'aviation royale du Canada et celle du Gouverneur général qui y mettent une allure militaire et vigoureuse qui représente réellement ce jeune pays qu'est le nôtre. L'«Ô Canada», interprété de cette façon, est vraiment beau. Nous devrions, dans nos écoles, montrer à nos enfants à chanter l'«Ô Canada» avec ferveur, afin que ce soit une démonstration réelle de l'esprit canadien.

Monsieur le président, j'appuie le bill parce qu'il limite l'étude de cette question à un an. S'il devait en prolonger l'étude indéfiniment, je ne l'appuierais pas. A mon avis, il est acceptable et je suis de ceux qui l'approuvent.

(Traduction)

**M. Jones:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député aurait-il l'obligeance d'éclaircir un point. Je n'ai pas très bien compris la traduction de ses paroles. J'ai cru qu'il avait dit que l'Union Jack était composée des drapeaux

de Saint-André, de Saint-George et de Saint-Patrice mais j'imagine qu'il voudrait aussi parler de Saint-David. Il ne faut pas oublier les Gallois.

**M. Caron:** J'ignore s'il y a aussi la croix galloise. Je sais qu'il y a trois croix, celle de Saint-André, de Saint-George et de Saint-Patrice. La croix galloise se trouve peut-être en dessous de l'une d'elles, mais je ne l'ai pas vue.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je sais qu'un certain nombre d'honorables représentants désirent commenter le bill n° C-25; je serai donc très bref. Ce bill demande l'adoption d'un drapeau canadien distinctif. Tous les membres de notre groupe sont en faveur d'un drapeau canadien distinctif et c'est écrit en blanc et en noir dans notre programme national. Ce bill demande l'adoption d'un hymne national canadien. Nous sommes en faveur d'un hymne national canadien, et nous croyons que notre hymne actuel «Ô Canada» est de ce genre. Ce bill demande l'adoption d'un congé national. Nous sommes en faveur des congés, surtout d'un congé national, mais on peut trouver, me semble-t-il, une meilleure date, une date plus appropriée et plus favorable que le 11 décembre pour un congé.

Monsieur l'Orateur, j'ai exposé notre attitude en ce qui concerne ces trois principes. J'aimerais ajouter que je ne vois pas la nécessité ni la raison de déférer au Conseil des arts du Canada, par une loi, la question de l'hymne et du drapeau, afin que le Conseil présente un rapport sur cette question dans l'année qui suivra l'adoption de ce bill, si jamais il est adopté. La question du drapeau, du congé et de l'hymne relève certes du gouvernement. Il lui incombe de prendre les mesures qu'il juge nécessaires puis, en se fondant sur les études qu'il a faites et sur les connaissances qu'il a acquises, de formuler des recommandations au Parlement du jour.

**M. E. J. Broome (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est bon que nous ne cédions pas l'heure complète à nos collègues d'expression française; je crois qu'il convient également que cette discussion sur le drapeau et l'hymne soit bilingue. J'ai lu avec grand intérêt un article de M. J. B. McGeachy dans le *Financial Post* du 10 mars dernier. Voici ce qu'il a écrit à propos de la question du drapeau:

M. Mackenzie King en a rêvé dans la nuit du 19 au 20 mars 1944. Ce fait important nous est révélé dans le livre de M. J. W. Pickersgil, *The Mackenzie King Record*. Dans son journal du 20 mars, M. Mackenzie King a consigné son rêve. Il a vu l'Union Jack comme le drapeau de la Grande-Bretagne et, comme drapeau du Canada, le pavillon rouge, portant l'Union Jack dans le coin supérieur et l'écusson canadien dans le battant.